

## **SELECTION DE DOCUMENTS à propos du LIBAN**

**Provenance:Ministère Français des Affaires Etrangères**

### **Résolution 1686 - Prolongation du mandat de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri (15 juin 2006)**

La France salue l'adoption, le 16 juin, à l'unanimité, de la Résolution 1686. Le Conseil de sécurité vient, une nouvelle fois, de faire la démonstration de l'unité de la communauté internationale et de sa détermination à faire toute la lumière sur l'attentat du 14 février 2005.

Cette résolution prolonge, comme le souhaitent les autorités libanaises et le recommandait le chef de la Commission dans son récent rapport, le mandat de la Commission d'une année jusqu'au 15 juin 2007. Cela permettra à la Commission de poursuivre l'excellent travail déjà accompli et, nous l'espérons, de mettre à jour les responsabilités en jeu dans l'attentat.

La résolution encourage également la Commission à accroître, comme elle en a exprimé l'intention, son assistance aux autorités libanaises dans le cadre des enquêtes en cours sur les autres attentats. Nous sommes d'autant plus attentifs à cette question que l'une de ces enquêtes porte sur l'assassinat de notre compatriote Samir Kassir.

La France soutient pleinement l'action du juge Brammertz et de son équipe.

### **Résolution 1686 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (New York, 15 juin 2006)**

Le Conseil de Sécurité (...) Décide de proroger le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2007 ;

Souscrit à l'intention de la Commission, dans la mesure où elle le jugera opportun et conforme à son mandat, de poursuivre son assistance technique aux autorités libanaises à l'occasion de leurs enquêtes sur les autres attentats terroristes perpétrés au Liban depuis le 1er octobre 2004 et prie le Secrétaire général de fournir à la Commission l'appui et les moyens nécessaires à cet égard ;

Prie la Commission de continuer de lui rendre compte de l'évolution de l'enquête tous les trois mois ou toutes autres fois qu'elle le jugerait nécessaire."

Liban : adoption de la Résolution 1680 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (New York, 17 mai 2006)

La France salue l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la Résolution 1680. Cette résolution s'inscrit dans le prolongement de l'action de la communauté internationale en faveur du Liban. Elle tire les conclusions du troisième rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la mise en oeuvre de la Résolution 1559.

Cette résolution prend acte des premiers accords intervenus dans le cadre du dialogue national libanais et invite la Syrie à aider le Liban à délimiter ses frontières et à établir avec ce pays des relations diplomatiques complètes. Elle rappelle également la nécessité de mener à bien le désarmement des milices présentes au Liban et demande l'arrêt des trafics d'armes.

Par cette résolution, le Conseil de sécurité a adressé un message fort de soutien à l'action du gouvernement libanais en faveur de la souveraineté et l'indépendance du Liban.

La France renouvelle son appel à la Syrie pour qu'elle prenne la main qui lui est tendue par le Liban en acceptant de s'engager, dans le cadre de ses relations bilatérales avec ce pays, à aider le Liban à délimiter ses frontières et à établir avec lui des relations diplomatiques complètes.

### **Résolution 1680 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (New York, 17 mai 2006)**

Le Conseil de Sécurité

"- Accueille avec satisfaction le troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248) ;  
- Demande à nouveau que soient intégralement appliquées toutes les prescriptions de la résolution 1559 (2004) ;  
- Demande également à nouveau que tous les Etats et toutes les parties concernés dont il est question dans le rapport coopèrent pleinement, à cette fin, avec le gouvernement libanais, le Secrétaire général et le Conseil..."

Liban / Rapport de M. Brammertz sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri (14 mars 2006)

Nous avons pris connaissance du rapport de M. Brammertz. Nous allons bien entendu l'étudier de manière approfondie. D'une manière générale, nous relevons avec satisfaction que l'enquête a, selon M. Brammertz, enregistré des progrès.

Pour le reste, il s'agit bien d'un rapport d'étape. L'enquête se poursuit. Nous comprenons donc parfaitement que la Commission ne souhaite pas divulguer le détail de ses investigations afin de protéger l'enquête et d'assurer la sécurité des témoins entendus.

Nous comprenons aussi que M. Brammertz veuille consolider les acquis de l'enquête et renforcer les structures et les capacités de la Commission de façon à lui permettre de mener à bien le mandat qui lui a été confié. C'est le moyen le plus sûr d'assurer que toute la lumière sera faite et que les individus impliqués dans l'attentat seront traduits et répondront de leurs crimes devant un tribunal à caractère international dont le gouvernement libanais souhaite l'établissement.

Nous saluons également la relation de travail établie entre la Commission et les autorités libanaises que M. Brammertz qualifie d'excellente. Nous nous félicitons de l'assistance technique fournie par la Commission dans les 14 autres affaires depuis la tentative d'assassinat contre Marwan Hamadé. Nous souhaitons que toute la vérité soit faite sur ces affaires et notamment sur celle concernant notre compatriote Samir Kassir.

S'agissant de la Syrie, nous avons pris note avec intérêt de la disponibilité affichée par Damas à coopérer pleinement avec la Commission aux conditions fixées par celle-ci. Ceci démontre que la fermeté dont a fait preuve la communauté internationale à cet égard depuis le début de l'enquête est payante. Nous attendons désormais de la Syrie qu'elle traduise ces bonnes dispositions concrètement, en donnant suite promptement et de bonne foi aux demandes de la Commission, comme il lui en est fait obligation par les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous renouvelons enfin toute notre confiance et tout notre soutien au chef de la Commission d'enquête dont nous apprécions le travail méticuleux et le grand professionnalisme.

### **Résolution 1636, Allocution de M. Philippe Douste-Blazy au Conseil de sécurité des Nations-Unies (31 octobre 2005)**

Le 14 février 2005, l'ancien Premier ministre libanais Rafic Hariri et vingt-deux autres personnes ont été assassinés dans un lâche attentat terroriste, commis en plein cœur de Beyrouth.

Nous sommes solennellement réunis aujourd'hui dans cette enceinte pour réaffirmer notre volonté de rechercher la vérité et de punir les coupables de cet acte odieux.

Je tiens d'abord, au nom du gouvernement et du peuple français, à rendre hommage à la mémoire de Rafic Hariri. Celui-ci incarnait la volonté indéfectible d'indépendance, de démocratie et de liberté du Liban, volonté pleinement légitime que la France, unie par tant de liens à ce pays, n'a cessé de soutenir et d'encourager.

Le peuple libanais a été profondément choqué par cette tragédie, qui est survenue au moment où le Liban retrouvait progressivement sa souveraineté et reprenait le contrôle de son destin. Le peuple libanais, à l'unisson de la communauté internationale, a exigé de connaître toute la vérité sur cet assassinat politique, pour que justice soit faite et pour en finir avec l'impunité.

Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité des Nations unies a entendu cet appel. En décidant à l'unanimité d'établir une commission d'enquête indépendante internationale, au printemps dernier, il a rendu espoir à tout un peuple.

Cette commission, sous la direction du juge Detlev Mehlis, a accompli un travail remarquable, dans des circonstances très difficiles. Elle a remis son rapport au Conseil de sécurité il y a dix jours.

Ses conclusions, au terme de plusieurs mois d'une enquête approfondie et rigoureuse, sont d'une extrême gravité. J'en rappellerai les deux principales : la première est "qu'il existe des preuves convergentes d'une implication de responsables officiels libanais et syriens dans cet acte terroriste" ; la seconde est que la Syrie n'a pas coopéré de bonne foi avec la commission et qu'il lui incombe de clarifier une part considérable des questions non résolues.

Le Conseil de sécurité ne pouvait rester silencieux face à des conclusions d'une telle gravité. La France, avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont donc proposé qu'une résolution ferme tire toutes les conséquences du rapport de la commission d'enquête indépendante.

Je me félicite que le Conseil de sécurité ait pu parvenir rapidement à un accord sur ce texte ; celui-ci ne vise qu'un seul objectif : la vérité, toute la vérité sur l'assassinat de Rafic Hariri, afin que ceux qui en sont responsables répondent de leur crime.

En adoptant aujourd'hui cette résolution à l'unanimité, le Conseil de sécurité adresse un triple message :

D'abord, et c'est essentiel pour la France, un message de solidarité avec le peuple et le gouvernement libanais, qui ont su faire preuve, ces derniers mois, d'un courage et d'une détermination sans faille ;

Nous adressons également un important message de soutien à la commission d'enquête indépendante et à son président, qui doivent être en mesure de poursuivre leur travail, aux côtés de la justice libanaise, dans les meilleures conditions possibles ;

Enfin, notre Conseil lance un appel clair, ferme, pressant à la Syrie. Les autorités syriennes doivent aujourd'hui coopérer pleinement avec la commission, pour que toute la lumière soit faite, dans les délais les plus brefs, sur l'attentat qui a coûté la vie à Rafic Hariri. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Les dirigeants syriens doivent comprendre que le Conseil de sécurité, et à travers lui la communauté internationale tout entière, ne tolérera rien de moins qu'une coopération immédiate, totale et qu'il tirera les conséquences de tout manquement, de la part des autorités syriennes, à leurs obligations.

Monsieur le Président,

Plus de huit mois se sont écoulés depuis le lâche et tragique assassinat de Rafic Hariri et de vingt-deux autres innocents. Malgré la poursuite des attentats et des tentatives de déstabilisation, le Liban a tenu bon. Les élections législatives du mois de juin se sont déroulées dans la liberté et la transparence ; le nouveau gouvernement, présidé par M. Fouad Siniora, travaille et progresse ; le peuple libanais, dans cette période difficile, se montre à la hauteur de son destin ; il n'entend ni faiblir, ni céder face au terrorisme.

La communauté internationale a le devoir d'aider le Liban à ce moment crucial de son histoire. Une poursuite résolue de l'enquête sur l'attentat terroriste du 14 février, la révélation de la vérité et la punition des coupables sont essentielles au renforcement de la souveraineté et de la stabilité du Liban.

Mon pays est convaincu que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui y contribuera.

Je vous remercie./."

## **Force intérimaire des Nations Unies**

La Finul a été établie par les résolutions 425 (1978) et 4266 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 19 mars 1978.

Résolution 1655 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations-Unies le 31 janvier 2006

"Le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat en cours jusqu'au 31 juillet 2006, tout en soulignant le caractère intérimaire de la FINUL et en ayant bon espoir que celle-ci exécute rapidement son mandat ;"

Résolution 1614 (2005) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 29 juillet 2005

Prorogation du mandat actuel de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2006

Résolution 1583 du Conseil de Sécurité

Le Conseil de Sécurité décide de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2005 mais entend revoir son mandat et ses structures à la fin du mandat en cours et prie le Secrétaire général, à la suite de consultations appropriées, notamment avec le gouvernement libanais, de présenter dans son rapport des recommandations à ce sujet en tenant compte de la situation qui règne sur le terrain.

Explication de vote du représentant permanent adjoint de la France au Nations Unies

La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de cette résolution 1583.

Conférence internationale de Rome sur le Liban : déclaration finale (26 juillet 2006)

## **GROUPE DE CONTACT DU LIBAN**

Les représentants de l'Italie, des Etats-Unis, du Canada, de l'Egypte, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de la Jordanie, de la Russie, de l'Arabie Saoudite, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume Uni, de l'Union européenne (Haut représentant/présidence finlandaise/commission) et de la Banque mondiale ont rencontré aujourd'hui des représentants du Liban."

"En s'appuyant sur la réunion ministérielle du groupe de contact sur le Liban qui s'est tenue à New York le 19 septembre 2005, le groupe de contact sur le Liban et d'autres pays concernés par le sort du Liban se sont rencontrés aujourd'hui pour exprimer la profonde préoccupation de la communauté internationale concernant la situation au Liban et la violence au Proche Orient, pour mettre en place une aide humanitaire urgente et importante et pour discuter les mesures concrètes qui permettraient à un Liban libre, indépendant et démocratique d'assurer le contrôle effectif de l'ensemble de son territoire".

"Le Groupe de contact sur le Liban et les autres participants à la conférence de Rome se sont engagés à aider le gouvernement libanais à faire face aux défis politiques, économiques et sécuritaires qu'il affronte".

"Les participants ont fait état de leur détermination commune à travailler en accord avec la communauté internationale pour assurer une aide humanitaire au peuple libanais et ont exprimé leur profonde préoccupation à la suite des pertes humaines et des souffrances, de la destruction des infrastructures civiles et du nombre croissant de personnes déplacées."

"Tout en appelant Israël à exercer la plus grande retenue, les participants ont salué l'annonce faite par Israël des couloirs humanitaires au Liban, y compris les vols humanitaires à l'aéroport international de Beyrouth et à l'intérieur du Liban, permettant une livraison rapide de l'aide, et ont appelé à leur instauration immédiate."

"Les participants à la Conférence de Rome ont exprimé leur détermination à travailler immédiatement pour parvenir de toute urgence à un cessez-le-feu qui mettrait un terme à la violence et aux hostilités en cours. Ce cessez-le-feu doit être durable, permanent et complet".

"La Conférence de Rome a affirmé que la condition principale pour une sécurité durable au Liban est la pleine capacité du gouvernement à assurer son autorité sur l'ensemble de son territoire."

"Les participants estiment que le cadre des décisions internationales, y compris la déclaration du G8 du 16 juillet, les résolutions 425, 1559 et 1680 du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Accord national libanais de réconciliation contenu dans les accords de Taef et l'armistice de 1949, représentent les principes qui gouvernent les efforts et la responsabilité de la communauté internationale dans son aide au gouvernement et au peuple du Liban."

**"Les participants ont invité à une pleine application de ces importantes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des accords de Taef qui permettent le déploiement des Forces armées libanaises dans toutes les régions du pays et le désarmements des milices".**

Une force internationale au Liban devrait être autorisée d'une manière urgente, sous mandat de l'ONU, à soutenir les forces armées libanaises dans la création d'un environnement sûr. La Conférence de Rome a offert son soutien à la relance et à la reconstruction du Liban. Les participants sont convenus aujourd'hui d'une conférence internationale des donateurs pour aider à la relance de l'économie libanaise et ont invité à assurer une aide à la reconstruction au gouvernement libanais, avec un accent particulier sur la partie sud du pays."

"La nécessité d'une rencontre avec les pays partenaires afin de discuter une approche commune à l'aide sécuritaire aux forces armées et de sécurité libanaises a été largement soutenue".

**"Les participants sont convenus qu'une solution durable au Proche Orient doit être régionale. Ils ont exprimé leur plein engagement envers le peuple du Liban, d'Israël et dans toute la région à oeuvrer immédiatement avec la communauté internationale avec pour objectif une paix complète durable"**

[www.geopolitis.net](http://www.geopolitis.net)